

# DSE Dossier Social Etudiant

ANNEE 2017/2018



# INFORMATIONS UTILES

- Vous avez droit aux Bourses Nationales en lycée, si pas de changement dans votre situation, votre enfant aura droit aux Bourses Nationales
- Vous n'avez jamais eu droit aux Bourses Nationales pour votre enfant en lycée: attention les barèmes pour l'enseignement supérieur sont différents ou votre situation a changé depuis 2016, vous allez peut-être prétendre à ce droit-

**Pour connaître vos droits, accédez au simulateur de bourse sur [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)**

- Vous n'aurez pas droit aux Bourses Nationales: le service des Bourses conseille de faire une demande qui sera rejetée car si un changement dans votre situation familiale et /ou financière intervient dans l'année, le dossier de votre enfant pourra être réactivé et étudié.
- Le dossier de demande de Bourses Nationales est à faire chaque année (et éventuellement de logement)
- Existence de la bourse à taux zéro et zéro bis pour les étudiants dépassant de peu les barèmes, qui pourront de fait être exonérés de frais d'inscription à l'université ou école ainsi que du paiement de la cotisation sécurité sociale
- Bourses Nationales valables pour des études poursuivies dans un établissement dépendant du Ministère Education Nationale ou sous contrat avec l'E.N.
- Les Bourses Nationales sont versées sur un compte au nom de l'étudiant uniquement

# CRITERES RETENUS

- **Les revenus de la famille**

Pour une demande de bourse présentée au titre de l'année universitaire 2018-2019, les ressources prises en compte sont celles des revenus 2016 de la famille figurant sur l'avis fiscal 2017 détenu par les parents du futur étudiant.

- **Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille** : pour chaque frère ou soeur, **fiscalement à charge de la famille**, étudiant dans l'Enseignement supérieur : **4 points de charge**, pour chaque autre frère ou soeur fiscalement à charge de la famille : **2 points de charge**.

- **L'éloignement du lieu d'études**: la distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial(commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.

De 30 à 249 km : **1 point de charge**.

250 km et plus : **2 points de charge**.

- **Pour connaître vos droits, accédez au simulateur de bourse sur [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)**

Avant de commencer la saisie, préparez :

-

- **L'avis fiscal 2017** sur les revenus 2016 de la famille  
(seuls les revenus des représentants légaux sont pris en compte- même si le futur étudiant fait sa propre déclaration fiscale-
- les **4 vœux d'orientation** souhaités en priorité par le futur étudiant et/ou les logements CROUS

# Se connecter sur : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)



La demande de bourse et/ou logement est formulée par l'intermédiaire du Dossier Social Etudiant (DSE).  
Une procédure en ligne et unique via le portail [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)

**SAISIE DU DSE du 15 janvier au 31  
mai 2018 pour la rentrée  
2018/2019**

# Le suivi du Dossier Social Etudiant

- ✿ La saisie du DSE sur internet se fait en suivant attentivement les instructions données, écran par écran
- ✿ Pour que le dossier soit validé, vous devez impérativement **aller jusqu'au dernier écran**. En cas de déconnexion imprévue, il vous faudra reprendre l'ensemble de la saisie depuis le début.
- ✿ À la fin de la saisie, un mail de confirmation de dépôt de la demande de bourse est envoyé **sur le mail du futur étudiant**. **Le dossier est transmis par courrier électronique (en pièce jointe) sous 48 heures**, par le Crous de l'académie où le futur étudiant fait actuellement ses études. Il sera l'interlocuteur unique durant l'instruction du dossier, même si le futur étudiant souhaite étudier dans une autre académie.
- ✿ **Le DSE est à renvoyer et les pièces justificatives sous 8 jours**
- ✿ À réception du dossier par courriel, vérifiez les informations et imprimez le dossier. Complétez-le ou modifiez de façon manuscrite si nécessaire. **Retournez le dossier signé, avec les pièces justificatives demandées**, en suivant les instructions de la notice.

✿ Vous n'aurez qu'**un seul dossier à envoyer**. En cas de vœux dans d'autres académies, le Crous d'origine transfère par procédure informatique le dossier aux Crous des académies concernées.

✿ Les services du Crous vous donneront une **réponse de principe** en vous envoyant une notification (conditionnelle) par courriel en pièce jointe

✿ La notification devient définitive quand le Crous a reçu le justificatif de votre inscription.

### ✿ **Demande de révision**

En cas de changement durable et notable de la situation de l'étudiant ou de sa famille, un nouvel examen du dossier peut être effectué par le Crous en fonction des justificatifs fournis par l'étudiant, à l'appui de sa demande de révision.

**LE FUTUR ETUDIANT DOIT REGULIEREMENT REGARDER SA BOITE MAIL!**



# LE LOGEMENT

- Des logements CROUS sont destinés en priorité aux étudiants boursiers (via le site [messervices.etudiants.gouv.fr](http://messervices.etudiants.gouv.fr))
- Lors de la saisie de votre Dossier Social Étudiant, pensez à bien cocher la case « Je veux un logement » ! C'est la 1ère étape de la demande, obligatoire pour accéder à la suite de la procédure.
- Une fois la demande enregistrée, réception dès le 19/02 d' un mail indiquant la marche à suivre pour définir les vœux de logements (choix des résidences universitaires par ville).
- Les attributions sont prononcées fin juin, information par SMS ou e-mail
- Choix possible jusqu'à 6 logements dans 3 secteurs différents jusqu'au dernier moment
- Délai de 7 jours pour confirmer en ligne la réservation du logement
- Des affectations complémentaires en juillet

## *Pour toute informations complémentaires :*

- Aides financières, restauration, transport, sécurité sociale, mutuelle, aides au logement....
- Situations particulières....
- Mme DUC – service social en faveur des élèves
- Présente les mardis et mercredi au lycée
- Mail : [Christine.Duc@ac-grenoble.fr](mailto:Christine.Duc@ac-grenoble.fr)